

Concours d'accès aux Instituts Régionaux d'Administration

Nom de l'IRA : LILLE

Nature du concours (interne, externe, 3e voie) : 3e VOIE

Epreuve : CAS PRATIQUE

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

Logo Marianne

A XX, le XX/XX/XXXX

Préfecture de X

Direction de la coordination, des politiques publiques et de l'appui territorial
Bureau de la coordination interministérielle et de l'environnement

Affaire suivie par: X

Références: Circulaire du 10/11/2022 relative au plan de sobriété énergétique de l'Etat

- Circulaire du 29/09/2022 Déclinaison du plan de sobriété énergétique au sein des opérateurs d'enseignement supérieur, de recherche et du réseau des œuvres.

A l'attention des directeurs et directrices des services déconcentrés du département

Objet: Mise en œuvre du plan de sobriété énergétique

Annexes: 1 - Cartographie des acteurs

2 - Proposition de comitologie (~~Proposition~~) Exemple de plan d'action

Le réchauffement climatique est une préoccupation grandissante pour l'Etat et depuis plusieurs années, la mise en place d'un plan de sobriété énergétique est une nouvelle étape dans le renforcement des politiques publiques en la matière.

..7.18.21

Ce plan repose sur un certain nombre d'acteurs - qui ont pour objectif commun de réduire la consommation d'énergie dans les domaines où existe une forme d'usage sous-optimal de l'énergie.

La présente note détaillera les points clés du plan de sobriété énergétique et les raisons de l'urgence à le déployer (I). Elle présentera également les modalités de mise œuvre de plans de sobriété au sein des structures déconcentrées de l'Etat (II).

I - Points clés du plan de sobriété énergétique

A - des enjeux climatiques et énergétiques

La crise climatique repose en grande partie sur l'augmentation de l'émission de gaz à effets de serre. Ces derniers provoquent un réchauffement global de la planète aux effets extrêmement préoccupants. (tel que)

Parmi ses effets on peut citer l'augmentation du nombre d'épisodes de canicule, l'intensification des intempéries et des épisodes d'incendiations. Les phénomènes ont des effets lourds sur la mortalité et la santé de nos concitoyens. Ainsi qu'un coût important sur les infrastructures touchées.

Une part importante des émissions de gaz à effet de serre est à mettre en lien avec nos consommations d'énergie, notamment fossiles (pétrole et dérivés, gaz, etc.).

L'impératif climatique justifie donc de réduire nos consommations d'énergie. Un enjeu auquel s'en ajoute un autre : la sécurité énergétique de la France.

Elle est en effet mise en péril par la hausse des coûts de l'énergie suite au déclenchement du conflit russo-ukrainien.

B - des points clés du plan de sobriété énergétique

Au regard de ces enjeux majeurs, le plan de sobriété énergétique vise à inscrire dans la politique de l'Etat de transition écologique d'une part. Ainsi qu'à permettre de réduire, d'ici 2024, la consommation énergétique globale de 10%.

Pour cela, l'Etat déploie des moyens supplémentaires pour aider ses services à mettre en œuvre ce plan. En termes financiers, l'Etat a lancé un appel à projet doté de 150ME destiné à financer des gains rapides d'efficacité énergétique des bâtiments. Il renforce également le réseau des coordinateurs d'énergie de 40 EPT supplémentaires.

Ces nouveaux moyens sont mis au profit de la réalisation du plan de sobriété énergétique, qui se décline en 4 axes :

Le premier axe concerne la réduction de la consommation énergétique des bâtiments. Il comporte des mesures déjà connues, telle que la limite à 19° pour le chauffage des pièces occupées en hiver. Mais également des mesures moins identifiées, telle que le rattachement des bâtiments (etc) à l'outil de suivi des fluides interministériel (OSFI).

Le second axe concerne la réduction de la consommation d'énergie liée au mobilité. Parmi les actions de cet axe figurent la réduction de la vitesse sur l'autoroute, la décarbonation des flottes de véhicules (etc) encore le (etc) recours au covoiturage.

Le troisième axe concerne la réduction de la consommation énergétique du numérique. Cet axe se focalise sur la sensibilisation des agents dans leurs usages ou la rationalisation des usages collectifs.

Enfin, le ~~deuxième~~ dernier axe (concerne) concerne l'usage de la commande publique pour réduire la consommation d'énergie. Il consiste à intégrer dans les stratégies d'achat à la fois des

critères d'économies d'énergie. Ainsi que des clauses d'exécution limitant la consommation d'énergie.

II - Modalités d'élaboration d'un plan d'actions de sobriété.

Afin d'élaborer un plan d'actions de sobriété il convient (dans un ~~cas~~ ^{premier}) de suivre le cadencement suivant:

1- Identification des axes du plan et de leur contenu

Cette première étape doit intervenir dans le cadre d'un dialogue social de proximité. Il convient d'identifier les axes de travail, selon l'administratif et ses moyens (par informatique, flotte de véhicule, usage d'un chauffage au fioul etc.). Cette étape est "d'état des lieux" qui permettra de fixer des objectifs d'économies d'énergie.

2- Fixer les objectifs de réduction de la consommation

Cette étape consiste, à partir des axes identifiés, à (évaluer) fixer des objectifs de réduction de consommation par axes. Ces objectifs doivent être fixés dans le cadre d'un dialogue social constant et en étudiant l'impact de ces objectifs sur les conditions de travail des agents.

3- Identifier les modalités de mise en œuvre et l'échéancier du plan de sobriété

Il s'agit de fixer les actions qui serviront la mise en œuvre du plan. Par exemple le renouvellement des écrans d'un service, au profit d'écrans plus économes en électricité.

En cours de cette étape, il convient également de définir un échéancier d'application du plan, ainsi que les modalités de son suivi.

Concours d'accès aux Instituts Régionaux d'Administration

Nom de l'IRA : LILLE

Nature du concours (interne, externe, 3e voie) : 3e VOIE

Epreuve : CAS PRATIQUE

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

4-Validation et diffusion du plan d'action

La dernière étape consiste à valider le plan d'action, avec les représentants du personnel et à le diffuser dans l'optique de sa mise en œuvre.

Annexe 1: Cartographie des acteurs

- Etat et opérateurs:
- Ministère de la transition énergétique
 - Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires
 - Ministère de la transformation de la fonction publique
 - Agence de la transition écologique

Régions

- Niveau régional:
- Préfectures de Région et directeurs régionaux déconcentrés
 - Conseil Régional
 - (Univers) (Rectors et académies)

Niveau départemental: Préfectures de département

- Conseil départemental
- Directeurs départementaux de l'Etat

Annexe 2: Exemple de plan d'actions (au sein d'une sous-préfecture)

Actions du plan de sobriété de la sous-préfecture

Axes du plan	Batiments	Numérique	Mobilités	Commande publique
	<ul style="list-style-type: none"> - Modifier l'éclairage au profit de LED - Installer des détecteurs en lieu et place de certains interrupteurs - (Améliorer) Modifier les vitrages simples au profit de double vitrage - Installer des capteurs thermiques pour piloter la température des pièces, selon leur occupation 	<ul style="list-style-type: none"> - Former les agents avec écogestes du numérique - Généraliser les outils de visio-conférence - Éviter l'usage d'écran d'affichage dans les lieux hors accueil d'usagers. - Éviter l'envoi de pièces jointes, au profit de lien sur le réseau interne 	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place des parkings à vélo sécurisés - Encourager le covoiturage - Favoriser le télétravail - Renouveler la flotte de véhicules avec des modèles hybrides car électriques 	<ul style="list-style-type: none"> - Fixer des critères d'économie d'énergie dans les achats (entretien, sécurité, véhicules) - Intégrer aux critères de marchés publics, une partie de motivation sur la base de la consommation d'énergie (Intégrer des critères)

